

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9
Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

**Délibération N° 2023 – 29 : SATA - Homologation des tarifs de secours hiver 2023/2024 –
Alpe d'Huez Grand domaine**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 15 novembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, CROUZET Louisette

Étaient absents et excusés : DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Pouvoirs : DUSSERT Sandrine donne pouvoir à Jean Patrick OUGIER

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs des secours pour la saison d'hiver 2023/2024 de la SATA

Proposition pour homologation des tarifs secours hiver 2023-2024

Les évacuations des blessés sur pistes s'effectuent du lieu de l'accident jusqu'aux cabinets médicaux de l'Alpe d'Huez. Le recours à l'ambulance est systématique.

En fonction des moyens à mettre en oeuvre et de la zone de l'intervention, les secours seront facturés de la sorte :

CAS DES SECOURS SUR PISTES				POUR RAPPEL N°1	
Moyens/Mode opératoire	Tarifs secours 2023-2024	Tarif prestation HT facturé aux maires	Observations	Tarifs secours 2022-2023	Tarif prestation HT facturé aux maires
Intervention en FRONT DE NEIGE	160,00 €	158,42 €	Prise en charge sur les fronts de neige Alpe d'Huez	160,00 €	158,42 €
Intervention et prise en charge sur pistes EN MOTONEIGE	360,00 €	356,44 €	Prise en charge sur les pistes du domaine skiable avec motoneige	360,00 €	356,44 €
Intervention et prise en charge sur pistes avec EMBARCATION (*)	557,00 €	551,49 €	Prise en charge sur les pistes du domaine skiable avec embarcation (traîneaux, barquettes)	557,00 €	551,49 €
Intervention et prises en charge COMPLEXES	1 035,00 €	1 024,75 €	Prise en charge de blessés sur des pistes du domaine skiable nécessitant une approche complexe : ensemble des pistes du Glacier, Sarenne, Combe Charbonnière, Balme, Balcons, Tunnel, Brèche	1 035,00 €	1 024,75 €
Intervention avec prise en charge HELICOPTERE SAF	1 003,00 €	993,07 €	Prise en charge de blessés sur les pistes du domaine skiable avec intervention du SAF	1 003,00 €	993,07 €

Tarifs particuliers pour les secours sur pistes d'Auris, Oz, Vaujany et Villard Reculas

Ces tarifs sont applicables pour une évacuation du blessé par ambulance depuis les fronts de neige d'Auris, Oz, Vaujany et Villard Reculas. La différence de prix est justifiée par la distance entre les fronts de neige et les cabinets médicaux les plus proches (Allemond, les 2 Alpes, Alpe d'Huez depuis Auris...)

A Auris, lorsque le cabinet médical est ouvert, on appliquera le tarif de base (tableau ci-dessus), sans tenir compte des tarifs particuliers.

CAS DES SECOURS SUR PISTES - AURIS / OZ / VAUJANY / VILLARD RECULAS				POUR RAPPEL N°1	
Moyens/Mode opératoire	Tarifs secours 2023-2024	Tarif prestation HT facturé aux maires	Observations	Tarifs secours 2022-2023	Tarif prestation HT facturé aux maires
Intervention en FRONT DE NEIGE	360,00 €	356,44 €	Prise en charge de blessés sur les fronts de neige d'Auris, Oz, Vaujany et Villard Reculas	360,00 €	356,44 €
Intervention et prise en charge sur pistes EN MOTONEIGE	586,00 €	580,20 €	Prise en charge avec motoneige depuis les pistes d'Auris, Oz, Vaujany et Villard Reculas et transport vers les cabinets médicaux	586,00 €	580,20 €
Intervention et prise en charge sur pistes avec EMBARCATION (*)	743,00 €	735,64 €	Prise en charge avec embarcation (traîneaux, barquettes) depuis les pistes d'Auris, Oz, Vaujany et Villard Reculas et transport vers les cabinets médicaux	743,00 €	735,64 €
Intervention avec prise en charge HELICOPTERE SAF	1 003,00 €	993,07 €	Prise en charge de blessés sur les pistes du domaine skiable avec intervention du SAF	1 003,00 €	993,07 €

(*) Embarcation : Barquette ou traîneau

Les prestations réalisées par la SATA pour l'organisation ou la réalisation des secours doivent être soumises à TVA au taux réduit[1] et, sur la question de l'exonération des recettes de secours sur pistes, ci-joint la réponse publiée au JO le 24/03/2009 : <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-33490QE.htm>.

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/11/2023

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

**Délibération N° 2023 – 29 : SATA - Homologation des tarifs de secours hiver 2023/2024 –
Alpe d'Huez Grand domaine**

HOMOLOGATION DES TARIFS POUR LES SECOURS HORS-PISTES ET LES RECHERCHES DE PERSONNES EGAREES

Hors pistes, les secours sont facturés au coût réel des dépenses engagées

Toute intervention de pisteurs en hors-piste ou pour une recherche de personne égarée entraîne la facturation d'un forfait de 610 € au blessé auquel sont ajoutés les coûts réels des dépenses engagées.

	Tarifs prestation 2023-2024	Tarif prestation HT facturé aux mairies
Forfait hors pistes ou recherche de personne égarée	610,00 €	603,96 €
Tarif horaire pisteur avant 21 heures	57,00 €	56,44 €
Tarif horaire pisteur après 21 heures	114,00 €	112,87 €
Tarif horaire utilisation scooter	74,00 €	73,27 €
Tarif horaire chenillette avec chauffeur	270,00 €	267,33 €

	Tarifs prestation 2023-2024	Tarif prestation HT facturé aux mairies
Forfait mise en route téléphérique	1 780,00 €	1 762,38 €
Forfait mise en route télécabine	1 120,00 €	1 108,91 €
Forfait mise en route télésiège	680,00 €	673,27 €
Forfait mise en route télési	510,00 €	504,95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des secours pour la saison d'hiver 2023/2024
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents s'y réfèrent

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

